

Quotidien  
22 000 exemplaires

## Sécurité sociale

# Trois contrôleurs de la Cnss prêtent serment



Les dames du tribunal, au centre, Emma Nganga Kouya, vice-présidente du tribunal.



Un instantané de la cérémonie, ici Martine Sima Zué prêtant serment.



Photo de famille.

Photos I.M.

I.M.  
Libreville/Gabon

LA cérémonie de prestation de serment de trois contrôleurs-employeurs de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) s'est déroulée

jeudi dernier au palais de justice de Libreville. Cet acte solennel intervient en application des articles 88 de la loi n°6/75 du 25 novembre 1975 portant Code de sécurité sociale et 234 de la loi n°3/94 du 21 novembre 1994 portant Code

du travail de la République gabonaise. «Je jure de bien et fidèlement remplir les devoirs de ma charge et de ne révéler, même après avoir quitté mon service, les secrets de fabrication et en général, les procédés d'exploitation

dont je pourrais prendre connaissance dans l'exercice de mes fonctions», ont prononcé à tour de rôle les trois premiers contrôleurs-employeurs assermentés de la Cnss. Après avoir reçu le serment de Martine Sima Zué Abogo

Ntoutoume, Zéphirin Eya Abessolo et Paul Akimadougou-A-Mali, Emma Nganga Kouya, vice-président du tribunal, a renvoyé les intéressés à l'exercice de leurs fonctions. « Je suis heureuse et je remercie la direction générale

de la Cnss qui a bien voulu rendre cette cérémonie chaleureuse », a confié l'un des nouveaux contrôleurs. Ceux-ci sont désormais chargés de vérifier l'exactitude des cotisations sociales des employeurs sur le territoire national.